

29 nov 2012 -17:43

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2012

Adaptation du plafond d'utilisation des crédits de liquidation liés au Fonds d'habillement et d'équipement de la police

A la demande de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'adaptation du plafond d'utilisation des crédits de liquidation variables, liés au Fonds pour la livraison d'habillement et d'équipement au personnel des services de police (fonds budgétaire 17-2).

Les moyens actuellement alloués en crédits de liquidation seront insuffisants pour faire face aux factures qui devraient être acquittées d'ici à la fin de l'année en matière d'approvisionnement des policiers en équipement individuel de base. Le Conseil des ministres a dès lors approuvé l'adaptation du plafond d'utilisation des crédits, qui est porté de 7.083.000 à 8 millions d'euros pour l'année 2012. Cette augmentation du plafond des crédits de dépenses sera compensé par une augmentation équivalente des recettes de l'année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>